

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEEES 230 Subvention à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (9^e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards située 5, boulevard Poissonnière à Paris 2e (D02670 - 54901 - 2012_06595) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 30.578 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).